RCC :
Le début de la fin

En mai 2019, les organisations syndicales signataires se disaient satisfaites de la durée de l'accord orchestrant la mise en œuvre de la RCC : plus de 3 ans et demi, jusqu'à fin 2022 !

Et le temps est passé... Nous voilà déjà quasiment à l'anniversaire des 2 ans de la signature ! Il reste donc 1 an et demi sur le papier d'ici au 31 décembre. Et donc un peu moins dans les faits pour prendre sa décision, puisqu'il faudra que les dossiers puissent être établis et bouclés avant la date fatidique du 31 décembre 2022.

Et là où l'anticipation va devoir être encore plus forte, c'est concernant les salariés désireux de partir pour un projet, et de pouvoir bénéficier du congé de mobilité, prévu par l'accord. Pour rappel, les personnels ont droit à une période de 6 ou 9 mois (si le salarié est âgé de 55 ans ou plus).

Lors de la commission de suivi du 26 avril, une petite projection a été effectuée sur la fin du dispositif, et sur ce point particulier. Si ces personnes souhaitent pouvoir utiliser l'intégralité de ce droit, il leur faudra anticiper leur dossier, car leur congé devra obligatoirement être achevé au 31 décembre 2022.

CONCRÈTEMENT, QUELLES DATES LIMITES ?

Si vous avez 55 ans ou plus, et envisagez un départ pour un projet, il vous faudra boucler votre dossier avant fin janvier 2022 (pour un passage de celui-ci au plus tard lors de la commission de suivi de février 2022).

Sinon, vous aurez un peu plus de temps, mais pas trop : il vous faudra déposer pour fin avril (en vue de la commission de suivi de mai 2022).

Enfin, si vous n'optez pas pour le congé de mobilité, sachez que la toute dernière commission se tiendra en novembre 2022, ce qui signifie que le dernier moment pour déposer un dossier sera pour la fin du mois d'octobre.

LE POINT EN CE PRINTEMPS 2021

A ce jour, l'entreprise compte un total de 960 salariés ayant fait une demande de départ via la RCC :

- 838 dans le cadre d'un départ en retraite
- et 122 pour réaliser un projet

Pour l'essentiel, ce sont des hommes, en majorité des PTA.

La direction qui compte le plus grand nombre d'effectifs est le réseau France 3, avec un chiffre de 3093.

C'est donc logiquement au sein de cette direction qu'il y a le plus grand nombre de départs (en nombre) avec 354 personnes, à ce jour, sur l'ensemble du plan. Nous notons cependant l'absence de pyramides des âges affinées par directions.

Au sein du réseau France 3, le pourcentage de départs est plus important dans les « grosses » stations (ex directions régionales) telles Lyon, Marseille, Lille, Rennes...

Quels seraient les éléments d'explication ? Là aussi, la pyramide des âges ? FO attend que la Direction fournisse des éléments plus précis, permettant de mieux comprendre ces différences entre « petites » et « grosses » stations.

Les élus ont souhaité savoir également combien de départs ont fait l'objet de remplacements. Ils espèrent là aussi des précisions à ce sujet lors d'une prochaine réunion.

Par métiers, nous constatons un nombre très important de chefs monteurs (70 personnes), mais aussi beaucoup de chefs OPS et d'OPV.

QUELLE SUITE ?

Pour la suite, il est prévu de maintenir un calendrier avec une moyenne de 5 commissions de suivi par an, dont certaines seront supprimées en cas d'absence de projets à examiner.

Difficile de dire combien de personnes pourraient s'inscrire dans ce processus pour la période restant à courir.

La Direction précise qu'un nombre non négligeable de salariés se sont renseignés suite à l'existence d'un projet qu'ils ont en tête, mais seront-ils tous mis en œuvre ? Car en cette période de crise sanitaire, les incertitudes font hésiter de nombreuses personnes pour se lancer dans de nouvelles expériences.

Prochaine commission de suivi du plan de départ le 25 juin

Paris, le 27 avril 2021